



**COMMUNAUTE CANTONALE
DE CELLES-SUR-BELLE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 4 AVRIL 2016
RESTAURANT SCOLAIRE D'AIGONNAY**

L'an Deux Mille Seize, le quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le vingt-neuf mars Deux Mille Seize, s'est réuni au restaurant scolaire de la Commune d'AIGONNAY sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ROY, Président de la Communauté Cantonale de Celles-Sur-Belle.

PRESENTS :

Mesdames MT. CROMER, V. COUCHE, S. BRUNET, S. COUSIN, E. THIBAUT, A. LEBARS ;
D. PARANT ;

Messieurs F. GOMES, P. MOUSSET, JM. ROY, C. PICARD, G. CANON, F. NOURRIGEON ;
C. NIVAU, P. FOUCHE, P. BOINIER, F. COMPERE, C. JUCHAULT, JL. FOUCHE, F. PROUST.

ABSENTS REPRESENTES

Madame P. MOREAU

Messieurs B. BARREAU ; C. MONNERON ; P. BELLECULLEE

ABSENTES EXCUSEES

Mesdames F. PAIRAULT ; N. LAHMITI ; P. ROUXEL

SECRETARE DE SEANCE :

Monsieur François GOMES

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de pouvoirs :	4
Majorité :	13
Quorum :	13

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

DOSSIER 0 - PRELIMINAIRES

- 0.1. Pouvoirs
- 0.2. Désignation d'un secrétaire de séance
- 0.3. Adoption du procès-verbal du lundi 29 février 2016
- 0.4. Adoption du relevé de décisions et de propositions du mercredi 23 mars 2016

EXAMEN DES RAPPORTS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Dossier 1 – Service « aide à domicile »

- 1.1. Examen et adoption du compte administratif 2015

Dossier 2 – Service « gestion des déchets »

- 2.1. Examen et adoption du compte administratif 2015
- 2.2. Budget 2016 - Proposition

Dossier 3 – Zones d'Activités Intercommunales

- 3.1. Examen et adoption du compte administratif 2015
- 3.2. Budget 2016 - Proposition

Dossier 4 – Base de loisirs du Lambon

- 4.1. Examen et adoption du compte administratif 2015
- 4.2. Budget 2016 - Proposition

Dossier 5 – Budget général

- 5.1. Examen et adoption du compte administratif 2015
- 5.2. Budget 2016 : proposition
 - 5.2.1. Examen et vote des taux de fiscalité
 - 5.2.2. Examen et vote du budget

Dossier 6 – Questions diverses

0. PREAMBULE

Monsieur François GOMES présente sa commune et notamment les travaux de réfection des toitures de la Mairie et des deux classes.

0.1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur François GOMES est volontaire pour assurer cette fonction.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DESIGNÉ Monsieur François GOMES comme secrétaire de séance.

0.2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 29 FEVRIER 2016

Demande à ce qu'il soit inscrit « Préambule » plutôt que « Préliminaires »

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal du 29 février 2016.

0.3. ADOPTION DU RELEVÉ DE DECISIONS ET DE PROPOSITIONS DU MERCREDI 23 MARS 2016

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE le relevé de décisions et de propositions du 23 mars 2016.

1. SERVICE « AIDE A DOMICILE »

1.1 – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le service « Aide à domicile » est une mission financée par un **budget autonome** et assurée par la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle, sous la tutelle du Département des Deux-Sèvres (notamment en matière de tarification et budgétaire). Chaque année, le Conseil Départemental délivre un rapport d'observation du compte administratif présenté ensuite au conseil communautaire.

L'application et le vote en octobre dernier du budget « aide à domicile » pour l'année 2016, sous la nomenclature comptable M22 (destinée aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux...) implique que seul le vote du compte administratif (en conformité avec le compte de gestion) et le résultat de clôture 2015 seront abordés.

Le compte administratif a pour objet, de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget en section de fonctionnement et d'investissement et indifféremment en recette et en dépense. Le compte administratif permet d'obtenir une comparaison objective entre les prévisions et les réalisations effectivement constatées.

La clôture de l'exercice 2015 affiche (sans affectation de résultat) :

- En section de fonctionnement : - 39 054.68 €
- En section d'investissement : + 3 660.00 €

Les comptes sont en conformité avec le compte de gestion.

▪ **Etat d'avancement sur le fonctionnement et les orientations du service**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la tarification adoptée par le conseil communautaire du 26 octobre 2015 est appliquée.

Tranches	Ressources mensuelles pour une personne seule	Ressources mensuelles pour un couple	Taux horaire plein tarif
1	De 0 à 884 €	De 0 à 1 532 €	11.96 €
2	De 885 € à 1 563 €	De 1 533 € à 2 353 €	14.13 €
3	Au-delà de 1 563 €	Au-delà de 2 353 €	16.86 €

Le tarif de 20.30€ est à destination des personnes non retraitées (taux national de la CNAV).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2015 du service « Aide à domicile ».

2. SERVICE « GESTION DES DECHETS »

2.1 – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La clôture de l'exercice du budget 2015 affiche :

- En section de fonctionnement : - 3 950.75 €
- En section d'investissement : + 29 034.40 €

Les comptes sont en conformité avec le compte de gestion.

Madame D. PARANT demande quelle est la raison du déficit.

Monsieur le Président répond que c'est conjoncturel.

Madame I. BOURSE ajoute que les prix de reprise des matériaux sont faibles.

Monsieur le Président souligne que la tarification est au plus juste car elle est en rapport au service rendu contrairement à la taxe.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2015 du service « Gestion des déchets ».

2.2 – BUDGET 2016 - PROPOSITION

Monsieur le Président indique qu'un projet de délibération pour l'affectation des résultats de l'exercice, cumulés à ceux des exercices antérieurs est proposé au vote.

La proposition budgétaire 2016 (présentée lors du vote du montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : REOM 2016 en décembre dernier) a été réalisée en tenant compte des éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - L'augmentation des coûts de transports des bennes en déchèterie avec la liquidation judiciaire de l'entreprise Prolifer Recycling - C/6248,
 - L'augmentation des coûts de traitement pour le bois – C/611,
 - La prévision de l'augmentation des participations (SICTOM – SMITED) – C/65548.
- En section d'investissement :
 - L'acquisition d'une benne à ordures ménagères,
 - La prévision de l'agrandissement des déchèteries avec la mise en place de nouvelles filières.

Etat d'avancement sur le fonctionnement et les orientations du service

Le budget « gestion des déchets » est **un budget autonome** dont les dépenses sont exclusivement financées par la redevance et les participations découlant du tri. La REOM finance la collecte des déchets en porte à porte, le fonctionnement des déchèteries et les points d'apport volontaire. Aucune subvention du budget général n'est possible.

En termes de personnel, le service connaît un arrêt maladie. Le service compte 5 agents, 3 assurent la collecte en porte à porte et 2 sont en charge des déchèteries.

Une nouvelle filière devrait voir le jour avec la mise en place des déchets de bois et ameublement. Le développement des nouvelles filières conduira dans un avenir proche à agrandir à nouveau les déchèteries.

Madame I. BOURSE présente les chapitres.

Monsieur P. GERMAIN présente les détails du budget.

Madame I. BOURSE présente l'investissement.

Monsieur P. GERMAIN présente les détails des opérations.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE l'affectation des résultats,
- ADOPTE le budget prévisionnel 2016 du service « Gestion des Déchet ».

3. ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

3.1 – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La clôture de l'exercice du budget 2015 affiche :

- En section de fonctionnement : + 157 858.18 €
- En section d'investissement : - 408 389.01 €

Les comptes sont en conformité avec le compte de gestion.

Monsieur C. PICARD demande ce qu'il en est du bâtiment BILLARD.

Monsieur le Président répond qu'apparemment, les enfants auraient du matériel à l'intérieur.

Monsieur C. PICARD, concernant la ZA « Les Chaillettes », demande où en est l'accessibilité de la voirie.

Monsieur le Président indique qu'il a rappelé au Président du Département les engagements pris sur les aménagements de sécurité.

Monsieur le Président présente l'excédent de l'exercice en fonctionnement et le déficit de l'exercice en investissement.

Monsieur F. NOURRIGEON souhaite savoir s'il y a des pistes sur la ZA « La Gâtine » sur la dernière parcelle à vendre.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y a pas de prévisions d'investissement solide.

Monsieur F. NOURRIGEON fait observer le démarrage de la vente sur La Crèche.

Monsieur le Président précise que ce sont des choses qui ont démarrées il y a trois ans.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2015 du Budget « ZAIC »,
- ADOPTE l'affectation des résultats.

3.2 – BUDGET 2016 - PROPOSITION

Un projet de délibération pour l'affectation des résultats de l'exercice, cumulés à ceux des exercices antérieurs est proposé au vote.

La proposition budgétaire 2016 a été réalisée en tenant compte des éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - Achat prévisionnel de terrain au Chironail afin d'envisager un échange permettant la maîtrise du foncier de la ZA « Les Chaillettes,
 - Le financement du solde du marché de travaux pour l'aménagement de la zone artisanale intercommunale « La Gâtine »,
 - Le financement des travaux de réfection de la voirie sur la ZA « Les Chaillettes »,
 - Le financement du renforcement des réseaux (par GEREDIS) sur la ZA « La Cigogne ».
- En section d'investissement :
 - Le remboursement de l'emprunt (1641) avec l'inscription de l'emprunt adopté le 3 mars 2014 d'un montant de 700 000.00 € auprès du Crédit Agricole.

Etat d'avancement sur le fonctionnement et les orientations du service

Le budget « ZAIC » est un budget annexe. Par conséquent, le budget général peut verser une subvention d'équilibre, comme cela fut le cas sur l'exercice budgétaire 2013 : 200 000.00 €.

Le budget « ZAIC » s'inscrit dans un cadre comptable spécifique avec un environnement fiscal particulier c'est-à-dire soumis à la TVA.

Une opération d'aménagement de zone est une activité industrielle et commerciale relevant du domaine privé de la collectivité. Par souci de transparence financière et de bonne gestion, il est conseillé de créer un budget annexe par opération : la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle a créé le budget en 2004.

Dans ce cadre budgétaire, une collectivité peut :

- Fixer un prix de vente inférieur ou supérieur au coût de production
- Apporter une subvention pour équilibrer le budget annexe
- Reverser sur le budget principal l'excédent éventuel du budget annexe

Le budget « ZAIC » tient compte du fonctionnement de plusieurs zones intercommunales :

- ZA « La Croix Ganne » - Fressines : 11 ha 75 a 84 ca
- ZA « Les Jastreux » - Mougou / Thorigné : 03 ha 20 a 15 ca
- ZA « Hortipôle » - Thorigné : 33 ha 12 a 32 ca
- ZA « La cigogne » - Celles-sur-Belle (limitée à la parcelle AC n°182) : 97 a 82 ca
- ZA « La Gâtine » - Mougou : 4 ha 19 a 26 ca

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le budget tient compte également des zones transférées par les communes à l'intercommunalité. Il reste ici à opérer le transfert patrimonial et financier.

Madame I. BOURSE présente les chapitres.

Monsieur P. GERMAIN présente les opérations.

Madame I. BOURSE présente l'investissement.

Monsieur P. GERMAIN présente les détails de l'investissement.

Monsieur C. PICARD indique qu'il y a des bâtiments qui risquent de se libérer à l'entrée de Mougou :

- Monsieur DUDOGNON arrête prochainement ;
- Jameswood prendra sa retraite prochainement.

Monsieur le Président répond que c'est la raison pour laquelle la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle est restée sur la réserve sur les bâtiments relais.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la proposition de budget 2016 de la ZAIC.

4. BASE DE LOISIRS DU LAMBON

4.1 – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La clôture de l'exercice du budget 2015 affiche :

- En section de fonctionnement : + 11 553.29 €
- En section d'investissement : - 71 069.30 €

Les comptes sont en conformité avec le compte de gestion.

Monsieur F. PROUST demande qu'il soit prochainement remis un comparatif sur les pôles commerciaux.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte administratif 2015,
- ADOPTE l'affectation des résultats.

4.2 – BUDGET 2016 – PROPOSITION

Un projet de délibération, pour l'affectation des résultats de l'exercice, cumulés à ceux des exercices antérieurs est proposé au vote.

La programmation budgétaire 2016 retrace principalement la réalisation des opérations suivantes :

- En section de fonctionnement :
 - Le remboursement des charges de personnel du budget base de loisirs vers le budget général : C/62871
 - Le paiement des prestations sportives pour l'encadrement : C/6218
 - Le versement par le budget général d'une subvention d'exploitation : C/774 permettant l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement de la section d'investissement
- En section d'investissement :
 - La réalisation des objectifs entamés et déclinés dans le DOB 2016 (la 3^{ème} tranche des aires de jeux, la rénovation de plusieurs bâtiments : pavillons, buvette...)

Etat d'avancement sur le fonctionnement et les orientations du service

Le budget « Base de loisirs » est un **budget annexe**. Par conséquent, le budget général peut verser une subvention d'équilibre, comme ce fut le cas en 2015, 290 000.00 € ont été versés pour le financement des salaires.

Le budget a été créé en 2010.

En 2015, les agents du service ont poursuivi, en partenariat avec la trésorerie, la clarification et les corrections à opérer sur les immobilisations (avec l'amortissement de biens, non effectué, datant des années 80 et 90).

2016 est une année budgétaire sans nouveau projet d'investissement important.

Pour conclure, le service base de loisirs en qualité de patrimoine de la collectivité, est un atout du territoire nécessitant un soutien financier du budget général. En effet, le site bénéficie :

- Aux habitants (accès gratuit)
- Aux associations sportives
- Aux communes (écoles...)
- Aux comités départementaux sportifs (voile, canoë-kayak)
- Aux étudiants du canton (recrutement d'agents saisonniers)
- A l'économie locale

Et permet la reconnaissance du site et la multiplication des entrées et des cibles :

- Le Département
- La Région
- L'éducation nationale
- Les CE
- Les offices de tourisme
- Les touristes
- L'accueil des sportifs (mise au vert, compétitions...)
- L'organisation des week-ends d'intégration
- Le partenariat avec l'université de Poitiers, le CREPS de Boivre, l'Acclameur...

Madame I. BOURSE présente les chapitres en fonctionnement.

Concernant les chapitres de fonctionnement, Monsieur le Président précise qu'il s'agit de passer une année convenable. Il ajoute que pour l'avenir, il faudrait désolidariser le commercial de l'aspect de la Base de Loisirs.

Monsieur C. PICARD se demande qui prendra en charge si l'on dissocie les activités de l'aspect loisirs.

Monsieur le Président répond que c'est intercommunal et que l'aspect commercial est un autre métier.

Monsieur C. PICARD ajoute que nous sommes en déficit d'hébergement individuel et non de collectif.

Monsieur le Président répond que le Plan d'eau ne peut pas faire de l'hôtellerie.

Madame I. BOURSE présente la section investissement.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la proposition de budget 2016 de la Base de Loisirs du Lambon.

5. BUDGET GENERAL

5.1 – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La clôture de l'exercice du budget 2015 affiche :

- En section de fonctionnement : + 124 662.52 €
- En section d'investissement : - 19 220.30 €

Les comptes sont en conformité avec le compte de gestion.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'augmentation des taux et souligne que le compte administratif ne dégage qu'un faible excédent.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2015,
- ADOPTE l'affectation des résultats.

5.2. – BUDGET 2016 – PROPOSITION

5.2.1. Examen et vote des taux de fiscalité

Avec la réduction des dotations d'Etat, afin de participer à l'effort national de redressement des comptes publics et de la dette de l'Etat, la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle doit poursuivre et toujours élargir ses missions de service public avec des ressources moins importantes.

Malgré tout, la Commission Finances propose le maintien des taux au vote du conseil communautaire.

5.2.2. Examen et vote du budget 2016

La programmation budgétaire 2016 retrace principalement la réalisation des opérations suivantes :

En section de fonctionnement :

- La prise en charge des achats de repas auprès de l'UPR dans le cadre du portage de repas à domicile : C/6042
- Les contributions aux organismes de regroupement : C/65548
- Les subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé : C/6574
- Le versement d'une subvention d'exploitation au budget annexe de la base de loisirs d'un montant ramené à 367 000.00 € pour 2016 (2015 : 290 000.00 €) et d'une subvention de 10 000 € au budget « Aide à domicile » C/67441
- L'encaissement des recettes liées au portage de repas à domicile : C/7066
- La perception des contributions directes locales inscrites avec une augmentation liée au passage à la FPU : C/73111
- La perception du Fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC) : C/7325 (inscription de la somme perçue en 2015)

En section d'investissement :

- La réalisation des orientations déclinées dans le DOB 2016, véritable feuille de route pour le conseil communautaire, au sein desquelles les priorités résident dans :
 - La construction de la SMA
 - La rénovation de l'ancienne gare.

▪ **Etat d'avancement sur le fonctionnement et les orientations du service**

Le budget général, dont les principales ressources découlant de la fiscalité et des dotations, est lié financièrement aux budgets annexes « ZAIC », « Base de loisirs » et « Aide à domicile ».

Les projets inscrits en investissement sont l'aboutissement d'un diagnostic de territoire sur l'enfance et la jeunesse.

En effet, si le rapport a relevé la qualité des services proposés au niveau intercommunal (public ou privé), il a mis en exergue les besoins d'organisation, de mutualisation et de nouveaux services pour la population.

Madame I. BOURSE présente les chapitres en fonctionnement.

Monsieur P. GERMAIN présente les détails.

Monsieur le Président souligne qu'il faudra aborder la question du transport scolaire du collège.

Monsieur F. PROUST rappelle qu'il a été souligné que 50% des frais de transport pourraient être pris en charge par la Communauté de Communes.

Madame D. PARANT demande ce qu'il en est pour le transport scolaire des écoles primaires.

Monsieur le Président indique que c'est la même chose que pour le collège.

Madame I. BOURSE présente la section d'investissement.

Monsieur F. PROUST rappelle qu'il n'y a pas eu à peser sur la fiscalité comme l'année dernière.

Monsieur le Président précise que concernant les projets, nous sommes restés raisonnables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la proposition de budget pour l'année 2016.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 – MISE A DISPOSITION

6.1.1. Tourisme

La Commune de CELLES-SUR-BELLE mettait à disposition de l'Office de Tourisme de MELLE un agent communal. Avec la fusion des intercommunalités et le transfert de la compétence tourisme intervenu il y a quelques années au Syndicat Mixte du Pays Mellois, il est probable que la compétence sera toujours gérée par l'Office de Tourisme de MELLE ou intégrée dans la future intercommunalité.

Aussi, il a été proposé en décembre dernier que l'agent soit transféré à l'échelon intercommunal qui mettra à son tour l'agent à disposition de la commune de Celles sur Belle.

Dans ce contexte, la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe – Echelle 4 – Echelon 7 – Indice majoré 332 a été réalisée.

Avec l'accord de l'agent, la proposition de mise à disposition à la commune de Celles sur Belle a été présentée à la commission administrative paritaire du centre de gestion, qui a répondu favorablement à la demande.

Il est proposé au conseil communautaire la mise à disposition de Mme V. GENDRONNEAU pour 17 h 50 à la commune de Celles sur Belle.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la mise à disposition de Madame V. GENDRONNEAU pour 17h50 à la commune de celles-sur-Belle.

6.1.2. Urbanisme

Avec l'adoption par la Communauté de Communes du Mellois de la compétence PLUI et la mise en place d'un service commun sur la Communauté Cantonale de CELLES-SUR-BELLE, il a été proposé le transfert d'un agent de la commune de CELLES-SUR-BELLE à l'intercommunalité Celloise. Ce transfert doit permettre d'entamer la structuration du futur service « urbanisme » à l'échelon communautaire.

Dans ce contexte, la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe – Echelle 180 – Echelon 7 – Indice majoré 471 a été réalisé.

Cet agent recruté à l'échelon intercommunal sera mis à disposition de la commune de CELLES-SUR-BELLE dans un premier temps.

Avec l'accord de l'agent, la proposition de mise à disposition à la commune de Celles sur Belle a été présentée à la commission administrative paritaire du centre de gestion, qui a répondu favorablement à la demande.

Il est proposé au conseil communautaire la mise à disposition de Mme C. VERSABEAU pour 21 h à la commune de Celles sur Belle.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la mise à disposition de Madame C. VERSABEAU pour 21h00 à la commune de celles-sur-Belle.

6.2 – REGIME INDEMNITAIRE : IMPACT DES ABSENCES POUR MALADIE SUR LA PERCEPTION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire des agents de la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle ayant évolué au cours de ces dernières années, il convient de préciser les règles applicables en cas d'absence pour maladie.

Cette question ne concerne pas les agents en arrêt de travail du fait d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, pour lesquels des dispositions spécifiques sont prévues par les textes.

Pour les agents fonctionnaires et stagiaires, du siège comme des missions temporaires, placés en congés de maladie ordinaire (CMO), il est proposé :

- une phase de maintien à taux plein du régime indemnitaire de 90 jours (pour suivre les mêmes proportions que le maintien de traitement),
- une phase de versement du régime indemnitaire à hauteur de 50 % au moment du passage à demi-traitement de l'agent (ce ne peut pas être plus favorable),
- pour les agents percevant la nouvelle bonification indiciaire (NBI), versement dans les mêmes proportions que le traitement.

Le comité technique, consulté sur la question le 16 mars 2016, a émis un avis favorable.

Cette question est soumise au vote du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE les règles applicables au versement du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie comme présentées.

6.3 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Dans le cadre de la préparation de la fusion, les agents intercommunaux sont amenés à participer aux réunions des commissions thématiques permettant la réalisation d'un état des lieux et un premier travail de rapprochement. Ces réunions ayant lieu la plupart du temps le soir, il est proposé au conseil communautaire la mise en place de l'IHTS (afin de ne pas multiplier les repos compensateurs) dans la limite de 25 heures par mois pour les cadres d'emplois suivants :

- Rédacteur
- Adjoint administratif

La mise en place de l'IHTS concerne les agents titulaires et non titulaires.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la mise en place d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires dans le cadre des réunions des commissions thématiques.

6.4 – SEJOURS - TARIFS

Le service Point Jeunes a proposé l'organisation d'un séjour du 24 au 29 juillet pour les jeunes de 12 à 17 ans à Saint-Hilaire de Lusignan (47) à destination de 15 jeunes. Aujourd'hui le budget s'élève à 5 105.25 €. Les tarifs en fonction du quotient familial s'élève de 172 € à 340 € (166 € à 334 € en février).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- VALIDE l'organisation d'un séjour du 24 au 29 juillet 2016 à Saint-Hilaire de Lusignan (47) à destination de 15 jeunes de 12 à 17 ans,
- FIXE les tarifs en fonction du quotient familial, comme présenté ci-dessous et le versement d'un acompte d'environ 30%.

Tarif Hors Canton	Tarif Famille CAF (0 € à 550 €)	Tarif Famille CAF (551 € à 770 €)	Tarif Famille CAF (plus de 771 €)
	Aide Collectivité (168 €)	Aide Collectivité (138 €)	Aide Collectivité (102 €)
	=	=	=
340 €	172 €	202 €	238 €
Acompte 30%			
102 €	50 €	60 €	70 €

6.6 – PROJETS EN COURS ET PLANS DE FINANCEMENTS RECTIFICATIFS

Il est présenté à l'assemblée les plans de financement pour :

- La Maison des Jeunes,
- La Résidence de jeunes,
- La Structure Multi Accueil,
- La Structure enfance jeunesse (destinée à l'accueil de loisirs).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE les plans de financement proposés.

6.7 – COMMISSION SOCIALE

Concernant l'assemblée générale de Belle et Lambon, Monsieur F. PROUST indique que les articles 6 e 9 sont à réviser et demande qu'ils soient signalés. Il souligne que la Communauté de Communes est représentée au sein de l'association.

Monsieur le Président ajoute qu'il faut faire corriger cela en envoyant un mail avant jeudi.

Monsieur F. PROUST informe de la baisse des heures imposée à un bénéficiaire de l'aide à domicile à Thorigné et que ce dernier en est mécontent. Il souhaiterait connaître les motifs.

6.8. COMMUNICATION

Monsieur F. COMPERE informe que dans le prochain Cellois Infos, il est envisagé une page dédiée à la fusion des intercommunalités. Il ajoute qu'un appel à concours de la population sera lancé pour attribuer un nom à la nouvelle intercommunalité.

Monsieur F. COMPERE précise que ce point sera soumis au Comité Exécutif pour validation.

Monsieur F. PROUST précise que la commission thématique « communication » soumettra 2 à 3 noms ainsi qu'un nom émergeant des habitants et qu'ils seront remis au comité exécutif qui décidera du choix final.

Monsieur F. COMPERE informe que deux élus souhaitent faire paraître un article dans la rubrique « expression libre ».

Monsieur F. PROUST souhaite que les deux articles soient publiés et qu'il leur soit appliqué les mêmes règles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance

François GOMES

